

*Affaires courantes**[Français]*

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Mme Venne: Monsieur le Président, j'aurais aimé parler. Le Bloc québécois donne également son consentement, par générosité et pour les enfants du monde, et non pour la façon dont nous sommes traités en cette Chambre.

[Traduction]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY**LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE**

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de tous les partis à la Chambre, je propose:

Que la Chambre prenne note que la saison 1991-1992 marque le 75^e anniversaire de la Ligue nationale de hockey;

Que la Chambre prenne note du rôle que le hockey joue depuis longtemps dans l'histoire, les moeurs et la fierté du pays;

Qu'en cette 125^e année d'existence du pays, la Chambre fasse du mois de janvier 1992 le mois de la Ligue nationale de hockey au Canada.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

* * *

LA GRÈCE**LE 2 500^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉMOCRATIE**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que la motion suivante obtiendra le consentement unanime:

Que la Chambre des communes du Canada transmette ses félicitations au Parlement, au gouvernement et à la population de la Grèce ainsi qu'au conseil municipal et aux citoyens d'Athènes à l'occasion du 2 500^e anniversaire de l'établissement de la démocratie dans la cité d'Athènes;

Que le Président de la Chambre transmette le texte de la présente motion au Président de l'Assemblée nationale hellène.

[Français]

M. le Président: Encore une fois, est-ce que nous avons le consentement de la Chambre?

M. Gérin: Je voudrais que vous me donniez un conseil, monsieur le Président, en ce qui a trait à la procédure. En donnant notre consentement sur la présentation de cette motion ou de n'importe quelle autre, est-ce que nous avons le droit par la suite de parler sur la motion ou non?

[Traduction]

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a demandé le consentement unanime. Tout ce qu'il veut, c'est qu'on renonce à l'avis de motion.

[Français]

Si tel est le cas, le député de Mégantic—Compton—Stanstead a entièrement le droit de participer au débat concernant la substance de la motion.

La première question est la suivante: Est-ce que nous avons le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, dans les circonstances et compte tenu des petits jeux auxquels se livrent les députés du Bloc québécois pour perturber les travaux de la Chambre, je vais retirer ma motion. Je ne voudrais pas embarrasser de quelque manière que ce soit la population d'Athènes et de la Grèce.

[Français]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je n'accepte pas les commentaires du leader adjoint de l'opposition. Ce n'est pas une question de bloquer. Mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead a demandé un renseignement au Président, et vous nous avez donné le renseignement. Il n'est pas question pour nous de bloquer cette motion-là. C'est simplement à savoir si l'on peut émettre des commentaires sur une motion.